

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI210 Mécanique des fluides			
Code	TESI2B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cécile WAILLIEZ (cecile.wailliez@helha.be) Laurent SOLBREUX (laurent.solbreux@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation commune en sciences appliquées de l'ingénieur industriel et a comme finalité d'aborder les concepts de bases de la mécanique des fluides, concepts nécessaires pour appréhender les problèmes techniques auxquels sera confronté l'ingénieur dans sa pratique quotidienne. On visera donc essentiellement une appréhension des phénomènes en vue d'une utilisation et d'une bonne compréhension dans les applications.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs**

- 1.1 Rédiger tout document relatif à une situation ou un problème
- 1.2 Utiliser des moyens de communication adéquats en fonction du public visé afin de rendre son message univoque.

Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**

- 2.1 Organiser son travail personnel de manière à respecter les échéances fixées pour les tâches à réaliser
- 2.2 Exercer une démarche réflexive sur des constats, des faits, des situations.
- 2.3 Utiliser une méthode de travail adéquate et évaluer les résultats obtenus suite aux différentes actions entreprises
- 2.4 Mobiliser et actualiser ses connaissances et compétences
- 2.5 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture

Compétence 3 **Analyser une situation en suivant une méthode scientifique**

- 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
- 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée

Compétence 4 **Concevoir ou améliorer un système technique**

- 4.3 Calculer et dimensionner des systèmes techniques

Compétence 5 **Utiliser des procédures, des outils spécifiques aux sciences et techniques**

- 5.2 Effectuer des contrôles, des mesures, des réglages.

Acquis d'apprentissage visés

Lors de l'examen de mécanique des fluides, l'étudiant sera capable de :

- Définir avec le vocabulaire spécifique les notions fondamentales relatives à la mécanique des fluides (dont les caractéristiques et propriétés physiques);
- Énoncer les lois fondamentales de la statique et de la dynamique des fluides et leurs applications à des cas typiques et de les employer pour résoudre des problèmes types;
- Connaître les méthodes de calcul de pertes de charge et les appliquer au calcul de pertes de charge dans le cas d'écoulements établis en conduite.
- Mesurer les grandeurs et exploiter les graphiques / tableaux utiles et à la détermination pratique des pertes de charge, débit, pression, vitesse, coefficients de pertes de charge.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TESI1B03

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TESI2B10A Mécanique des fluides 28 h / 2 C

Contenu

A travers l'ensemble des activités d'apprentissage, les concepts et théories suivantes seront abordés :

Lors des 24 heures de cours et exercices, la statique des fluides, le calcul des forces de pression sur des parois, les fluides parfaits et réels (visqueux), l'équation de continuité et de Bernoulli, le nombre de Reynolds et le théorème d'Euler, la détermination et le calcul de pertes de charge.

Lors des 4 heures de laboratoire, la mesure et le calcul des pertes de charge et paramètres associés : débit, pression, vitesse d'écoulement

Démarches d'apprentissage

Cours et exercices alternés lors des séances. Questions théoriques de réflexion. Les étudiants sont invités à faire davantage d'exercices que ceux traités en cours.

Dans le cadre des laboratoires, les étudiants seront amenés à mesurer eux-même des débits et pressions, puis à estimer par calcul des pertes de charge. Ils seront amenés à déterminer une stratégie de mesures afin de vérifier des lois décrites dans le cadre du cours et des exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Manuel IDELCIK, *Mémento des pertes de charge*, Eyrolles, Paris (consultable à la bibliothèque).

Y. CENGEL & J. CIMBALA, *Mécanique des fluides - Fondements et applications*, De Boeck supérieur, Louvain-la-Neuve, 2017 (consultable à la bibliothèque)

J-L FANCHON, *Guide de mécanique*, Nathan

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Voir sur Moodle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Note finale = $k \cdot A$ arrondie à l'entier (arrondi scientifique)(avec un maximum de 20)

Où k est le coefficient issu des laboratoires et A= note sur 20 de l'examen oral

Dispositions complémentaires

Principe des évaluations et établissement de la cote

L'**évaluation du cours** (théorie et exercices) se fera au cours d'un **examen oral**, en présentiel. Si l'examen oral ne peut se tenir en présentiel, il restera oral à distance (les modalités pratiques vous seront transmises à ce moment).

La **cote de laboratoire**, établie à partir des rapports, conduira à un **coefficient** de 0,75 à 1,25 (diminué de 0,15 en cas d'absence injustifiée, voir ci-dessous). Cette cote n'est pas rattrapable et sera reportée en seconde session.

Activité obligatoire

La présence aux laboratoires est obligatoire. En cas d'absence injustifiée au laboratoire, la note du laboratoire sera de zéro et le coefficient établi à partir de cette note sera diminué de 0,15.

Les étudiant.e.s ayant des cours dans plusieurs blocs et ayant plusieurs activités obligatoires prévues en même temps à l'horaire doivent en **informer** les responsables des activités concernées, **par mail, au plus tard la 2e semaine du quadrimestre**, afin de trouver une solution. Les autres intervenants de l'activité d'apprentissage doivent être en copie de ce mail. Si ce n'est pas fait dans ce délai et que l'étudiant.e ne se présente pas à l'activité obligatoire, son absence sera considérée comme injustifiée et les règles prévues dans ce cas seront appliquées.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).